

DEC142386DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Manouelle NORDEY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8257 intitulée Cognition and Action Group**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8257, intitulée « Cognition and Action Group », dont le directeur est Monsieur Pierre-Paul VIDAL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Manouelle NORDEY, Technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**(La délégation de signature accordée à Madame Manouelle NORDEY est limitée à 10 000€ pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et de missions)**

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2014

Le Directeur d'unité  
Pierre-Paul VIDAL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014